

## CERTIFICATIONS

Titre professionnel de Maître.sse de Maison en secteur social et médico social et sanitaire.

- Code RNCP : 37424 (échéance de l'enregistrement : 27-03-2028)
- Niveau à la sortie : Niveau 3 (infrabac)

La formation de Maître.sse de maison s'adresse aux professionnels intervenant dans les établissements sociaux, médicaux-sociaux et sanitaires.

Elle prépare ces futurs professionnels à travailler avec des publics variés tels que des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, des personnes en situation de handicap ou des enfants.

Le rôle du maître.sse de maison est de répondre à des missions d'accompagnement, de prévention du public dans les actes de la vie quotidienne et la gestion des problématiques conformément aux protocoles de l'établissement.

En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, il.elle contribue à la continuité de l'accompagnement en assurant des transmissions pertinentes.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

L'entrée en formation se fait à partir de la validation d'un dossier de candidature.

# MAÎTRE DE MAISON EN SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

## PUBLICS & PRÉREQUIS

- Tous professionnels accompagnant un public d'enfants et d'adultes en institution
- Demandeurs d'emploi
- Reconversion professionnelle
- Français parlé et écrit

## DURÉE DE LA FORMATION

- 231 heures de formation théoriques.
- 210 heures de stage pratique

## COÛT DE LA FORMATION

Frais administratifs : 20 €

Tarif parcours complet : 3 003 €

Tarif par blocs de compétences

- Bloc 1 : 1 092 €
- Bloc 2 : 1 183 €
- Bloc 3 : 819 €

Pour tout financement personnel, un abattement est prévu. Contactez-nous.

Cette formation est ouverte aux financements suivants : employeurs, organismes et financement personnel.

L'institut IRIS ne prend pas le financement CPF pour cette formation.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- Bloc 1 : Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable
- Bloc 2 : Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante
- Bloc 3 : Participer à l'équipe pluri-professionnelle

Module d'accompagnement méthodologique à la préparation aux différentes épreuves

## CONTENU DE LA FORMATION

Les missions principales du/de la maître.sse de maison sont de :

- Mettre en œuvre les conditions d'un cadre de vie agréable, confortable et sécurisé
- Réaliser ou participer à l'entretien du cadre de vie, à l'entretien du linge ou la réalisation des repas
- Participer à la gestion des stocks et les achats du quotidien
- Participer à la préparation des conditions d'arrivée ou de départ des personnes
- Instaurer une présence accueillante, bienveillante et vigilante
- Contribuer au respect du règlement intérieur, des règles de vie en collectivité
- Participer au temps de repas et veiller à leur bon déroulement
- Contribuer avec l'équipe à la gestion des difficultés rencontrées
- Participer à l'organisation d'événements
- Associer les personnes dans la mesure du possible aux tâches matérielles
- Contribuer à l'apprentissage des savoirs de base d'hygiène et de gestion du quotidien
- Contribuer avec l'équipe au maintien du lien avec la famille
- Organiser le travail en fonction des besoins des personnes, selon le projet institutionnel, au sein de l'équipe
- Etablir un lien à l'oral et à l'écrit aux prises de services
- Alerter et signaler les situations préoccupantes et les faits de maltraitance
- Participer aux temps pluridisciplinaires

## CONTACTS

### **INSTITUT IRIS**

6 bis rue Denis Papin  
92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : [secretariat@institut-iris.fr](mailto:secretariat@institut-iris.fr)

Référent handicap : [referent-handicap@institut-iris.fr](mailto:referent-handicap@institut-iris.fr)

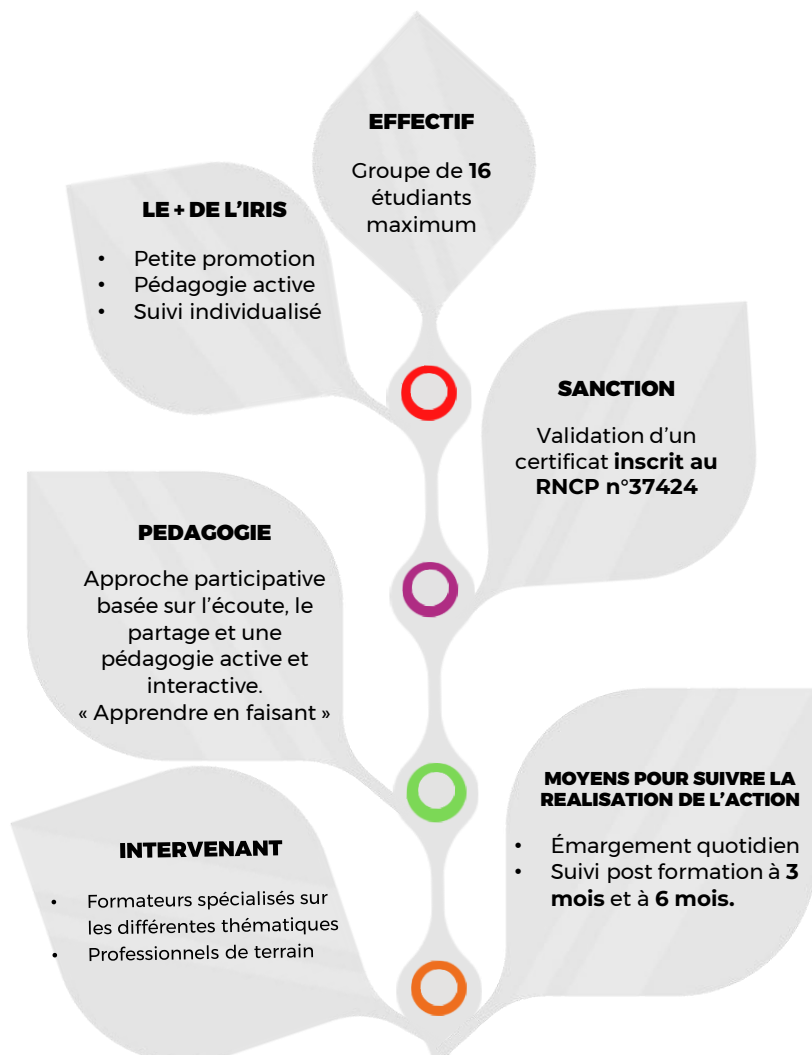
## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**Bloc 1** : Etude de cas tirée au sort et présentation devant un jury.

- Certification SST (Sauveteur secouriste du travail)
- Certification HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)
- Certification EPI (Équipier de Première Intervention)

**Bloc 2** : Analyse préparée d'une situation vécue, élaboration d'un écrit sur support numérique à présenter devant un jury

**Bloc 3** : Elaboration d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du/de la candidat.e accompagnée d'un dossier de preuves professionnelles (anonymisées) à présenter devant un jury.



**Qualiopi**

processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:

- Les actions de formation,
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Les actions de formation par apprentissage.

